



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/6 (Prog.32)
29 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session

RÉVISIONS PROPOSÉES AU PLAN À MOYEN TERME
POUR LA PÉRIODE 1992-1997

GRAND PROGRAMME VI. COOPÉRATION RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Programme 32. Coopération régionale pour le développement
en Europe

1. La préparation, la présentation et la teneur du plan à moyen terme et de ses révisions sont régies par le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.
2. L'article 3.11 stipule, entre autres, que le plan à moyen terme est réexaminé selon les besoins tous les deux ans, de manière à y incorporer des modifications à apporter aux programmes, et que les modifications proposées sont aussi détaillées qu'il est nécessaire pour indiquer les incidences que les résolutions et décisions adoptées par les organes intergouvernementaux ou par les conférences internationales depuis l'adoption du plan ont sur les programmes.
3. Les révisions proposées ci-après modifient certains paragraphes du texte explicatif du programme 32 (Coopération régionale pour le développement en Europe) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 45/253 du 21 décembre 1990 puis révisé dans sa résolution 47/214 du 23 décembre 1992 et qui a été publié sous la cote A/47/6/Rev.1 et Corr.1.
4. Le texte ci-après modifie les paragraphes 32.1, 32.3 à 32.5, 32.13, 32.17, 32.18, 32.23 à 32.26, 32.29, 32.30, 32.36, 32.42, 32.46, 32.47, 32.50 à 32.52, 32.60, 32.62, 32.63, 32.65, 32.70, 32.71, 32.80 et 32.87 du document A/47/6/Rev.1 et Corr.1.

A. Programme

1. Orientation générale

Paragraphe 32.1 À la fin du paragraphe, remplacer "A (46)" par "A (49)".

Paragraphe 32.3 Après la première phrase, ajouter le paragraphe ci-après :
"Les changements importants qui se sont produits dans la région de la CEE ont eu pour effet d'accroître le nombre d'États membres qui, depuis l'élaboration initiale du projet de plan à moyen terme, a augmenté de 61 % et s'élève maintenant à 54. Ce chiffre comprend tous les pays d'Europe, certains pays d'Asie centrale, ainsi que le Canada, les États-Unis d'Amérique et Israël. La moitié environ de ces États sont des pays en transition vers l'économie de marché qui ont des besoins spécifiques dûment reconnus."

Paragraphe 32.4 Supprimer la troisième phrase.

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : "Tout récemment, la CEE a joué un rôle actif au sein du Forum économique de la CSCE qui a tenu sa première réunion en mars 1993, et l'installation à Vienne du secrétariat de la CSCE lui a permis de nouer avec la CSCE des contacts fructueux qui ont abouti au renforcement de la coopération entre les deux organismes dans le domaine économique, et en particulier à l'organisation de séminaires conjoints."

Paragraphe 32.5 Dans la deuxième phrase, remplacer "Communauté européenne" par "Union européenne" et "Accord de libre échange conclu entre les États-Unis et le Canada" par "Accord de libre échange nord-américain (ALENA)".

Paragraphe 32.9 Après le paragraphe 32.9, ajouter les nouveaux paragraphes 31.10 et 32.11 ci-après et renuméroter les autres paragraphes en conséquence :

"32.10 Le programme d'ateliers lancé en 1990 continue d'être la principale forme d'aide que la CEE fournit aux pays en transition. Ces ateliers et autres forums officieux de même nature complètent le programme d'activité ordinaire de la Commission visant à promouvoir le processus de réforme économique dans tous les secteurs auxquels les pays en transition attachent une haute importance. Les ateliers permettent non seulement de répondre aux besoins des gouvernements, mais aussi de faciliter les contacts entre les milieux d'affaires de la région et de favoriser les échanges de compétences techniques et d'avis d'experts.

32.11 La CEE sera amenée à offrir, dans le domaine de la coopération technique, une aide de plus en plus importante, notamment dans les domaines d'activité multisectoriels et

dans ceux où aucun autre organisme du système des Nations Unies ne détient d'avantage comparatif. Ce rôle, actuellement renforcé par le redéploiement en 1994 de 10 conseillers régionaux venant du Siège qui ont été répartis sur toute la gamme de programmes de la CEE, est à la mesure de l'importance que la Commission attache aux activités visant à aider les pays en transition et est conforme à sa nouvelle orientation vers des activités plus opérationnelles."

Paragraphe 32.13 Remplacer le paragraphe 32.13 par le paragraphe ci-après :

"32.13 Conformément aux résolutions 45/190 et 46/150 de l'Assemblée générale, aux résolutions 1990/50 et 1991/51 du Conseil économique et social, et aux décisions C (46), J (48) et A (49) qu'elle a adoptées, concernant la coopération internationale visant à étudier et à atténuer les effets de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, la Commission poursuivra les travaux qu'elle mène dans les domaines de la foresterie et de l'agriculture et envisagera d'autres domaines d'activité éventuels. Bien que les gouvernements donnent la priorité à l'AIEA lorsqu'il s'agit d'accidents nucléaires, et que la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels élaborée dans le cadre du sous-programme de la CEE sur l'environnement exclue expressément les accidents nucléaires, la CEE estime que la coopération internationale doit se poursuivre en vue d'atténuer les effets de l'accident nucléaire de Tchernobyl. C'est pourquoi elle entreprendra des activités par pays si une demande en ce sens lui est adressée (ateliers, services consultatifs et de formation)."

B. Sous-programmes

SOUS-PROGRAMME 1. ENVIRONNEMENT

Paragraphe 32.17 Remplacer ce qui suit "P (45)" par "P (46), E (46), E (47), F (48), A (49) et F (49)".

Paragraphe 32.17 À la fin du paragraphe, ajouter ce qui suit : "et assurer la coordination centrale du processus 'Environnement pour l'Europe'. Le Comité des politiques de l'environnement, qui est le principal organe intergouvernemental chargé d'exécuter le présent sous-programme, remplace les anciens conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau. La Commission a approuvé le mandat de ce nouveau comité à sa quarante-neuvième session, en avril 1994".

Paragraphe 32.23 Remplacer l'alinéa a) par ce qui suit :

"a) Dans le domaine des politiques et de la gestion : orienter les politiques concernant la région de la CEE dans un sens qui soit conforme à la décision F (49); entreprendre au niveau national des examens portant sur les résultats obtenus dans le domaine de l'environnement; renforcer, dans un certain nombre de pays et en particulier dans les pays en transition, les capacités existantes en matière de politiques et de gestion de l'environnement; développer le droit international de l'environnement et encourager le suivi efficace, l'amélioration de la mise en oeuvre et le respect des instruments juridiques internationaux, notamment ceux qui ont trait à la pollution atmosphérique, à la gestion des ressources en eau, aux études d'impact et aux accidents industriels; promouvoir le développement durable de la région en tenant dûment compte d'Action 21."

Paragraphe 32.24 Dans la première phrase, remplacer "ainsi qu'à élaborer" par "à participer au processus 'Environnement pour l'Europe' ainsi qu'à élaborer et mettre en oeuvre".

Paragraphe 32.25 Dans la première phrase, remplacer "en vigueur et en cours de négociation" par "qui ont été élaborées".

À la fin du même paragraphe, ajouter la phrase suivante : "Il entreprendra aussi des activités opérationnelles dans les pays en transition afin de renforcer les politiques de ces pays en matière d'environnement et d'améliorer leurs capacités de gestion."

SOUS-PROGRAMME 2. TRANSPORT

Paragraphe 32.26 Supprimer la mention qui est faite de la décision A (46) de la CEE et ajouter une référence aux décisions G (48), A (49) et G (49).

Paragraphe 32.29 Dans la deuxième phrase, remplacer "Communauté européenne" par "Union européenne", et "exerceront une influence considérable" par "exercent une influence considérable".

Paragraphe 32.30 Dans la première phrase, remplacer "se traduira" par "se traduit".

Dans la deuxième phrase, remplacer "aboutiront" par "contribuent".

Dans la troisième phrase, remplacer "accentuera" par "accentue".

Dans la quatrième phrase, remplacer "encouragera" par "encourage".

Paragraphe 32.33 Après le paragraphe 32.33, ajouter le nouveau paragraphe 32.34 ci-après, et renuméroter les autres paragraphes en conséquence :

"32.34 Les pays d'Europe centrale et orientale qui cherchent actuellement à passer de l'économie planifiée à l'économie de marché se heurtent à un certain nombre de difficultés. Pour les aider, on a mis sur pied un programme d'ateliers qui doit leur servir de plate-forme de discussion afin d'examiner de manière informelle les problèmes de transport qui les concernent directement, tels que la planification des transports, la privatisation, les statistiques et la fixation des prix."

Paragraphe 32.36 À l'alinéa a), ajouter après "dans ce domaine" le membre de phrase suivant : "en particulier dans les pays en transition; et".

À l'alinéa d), dans la deuxième phrase, supprimer "et" après "ferroviaire" et ajouter "et combinés" après "fluviaux".

SOUS-PROGRAMME 3. STATISTIQUES

Paragraphe 32.42 Remplacer "A (46)" par "A (49)".

Paragraphe 32.44 Après le paragraphe 32.44, ajouter les nouveaux paragraphes 32.45 et 32.46 ci-après, et renuméroter les autres paragraphes en conséquence :

"32.45 Compte tenu de la forte augmentation du nombre d'États membres de la CEE et du fait que le processus de transition sera long dans la plupart de ces pays, le secrétariat a maintenant de nouvelles responsabilités à assumer, notamment dans le domaine de l'assistance technique.

32.46 Le nouvel intérêt que l'OCDE, l'Union européenne, le FMI, la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux portent aux affaires des États membres de la CEE a sensiblement renforcé le rôle que joue la CEE dans la coordination des activités internationales consacrées au domaine des statistiques."

Paragraphe 32.46 À l'alinéa d), remplacer "des communautés européennes" par "de l'Union européenne".

SOUS-PROGRAMME 4. FACILITATION DU COMMERCE

Paragraphe 32.47 Remplacer "A (46)" par "A (49)".

Paragraphe 32.50 Ajouter "et procédures" après "normes" et remplacer "un projet interrégional" par "un projet régional".

Paragraphe 32.51 Dans la première phrase, remplacer "Actualités de la facilitation du commerce" par "Revue ONU/CEE sur la facilitation du commerce et EDIFACT".

Dans la deuxième phrase, remplacer "un projet de coopération interrégionale" par "un projet de coopération régionale".

SOUS-PROGRAMME 5. ANALYSE ÉCONOMIQUE

Paragraphe 32.52 Remplacer "A (46)" par "A (49)".

SOUS-PROGRAMME 6. ÉNERGIE

Paragraphe 32.60 Remplacer "A (46)" par "A (49)".

Paragraphe 32.62 Dans la deuxième phrase, supprimer "oléoducs" et "la formation à la gestion".

Paragraphe 32.63 À l'alinéa a), remplacer "les nouvelles sources d'énergie" par "les sources d'énergie nouvelles et renouvelables" et remplacer "y compris l'atténuation des effets de l'accident de Tchernobyl et des risques" par "l'énergie et les risques".

SOUS-PROGRAMME 7. DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

Paragraphe 32.65 Remplacer "A (46)" par "A (49)".

Paragraphe 32.70 Dans la troisième phrase, remplacer "East-West Joint Ventures and Investment News" par "East-West Investment News".

SOUS-PROGRAMME 8. INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE

Paragraphe 32.73 Remplacer "A (46)" par "A (49)".

SOUS-PROGRAMME 9. AGRICULTURE ET FORESTERIE

Paragraphe 32.80 Remplacer "A (46)" par "A (49)".

Paragraphe 32.86 Après le paragraphe 32.86, ajouter le nouveau paragraphe 32.87 ci-après et renuméroter les autres paragraphes en conséquence :

"32.87 La mise sur pied de services consultatifs régionaux destinés à la région de l'Europe permettra d'offrir un soutien accru aux ateliers informels et aux activités d'assistance technique de même nature qui ont été entreprises dans le cadre des travaux que la Commission consacre aux domaines de l'agriculture et de la foresterie, d'élaborer de nouvelles formes d'assistance, notamment de définir et de formuler, à la demande des États membres, au niveau national ou sous-régional, des programmes et des projets destinés en priorité à aider, par des conseils et des activités de

formation, les pays en transition à appliquer les normes, accords et recommandations élaborés sous les auspices de l'ONU et de la CEE."

SOUS-PROGRAMME 10. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Paragraphe 32.87 Remplacer "A (46)" par "A (49)".
